



Décision du Président n° 2025.14
 Demande de subvention - axe 7 du PAPI Têt

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;
 VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'Etat et de la Région pour le financement de l'opération
 « Travaux de réaménagement du chenal du Manadeil »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	50%	1 000 000.00€
REGION	20%	400 000.00€
CD66	10%	200 000.00€
AUTOFINANCEMENT	20%	400 000.00€
TOTAL OPERATION	100 %	2 000 000 €HT

S'engage à inscrire au budget, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 066-200087286-20250404-DP202514-DE



Fait à Perpignan, le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025 sur le site internet du SMTBV

